

SEIGNOSSE

LA NOUVELLE

LETTRE D'INFORMATION MUNICIPALE
SEPTEMBRE - OCTOBRE 2022

14



DOSSIER

À L'ASSAUT
DES ASSOS!



Au mois d'août, dans le cadre du Little festival et en partenariat avec l'association "le Mur de Seignosse" et la mairie, l'artiste ARKANE a réalisé une magnifique fresque sur le poste de transformation, au croisement de l'avenue des Candelons et de la D89.

LES SEIGNOSSAIS

NAISSANCES

10/07/2022 Léonie BATY ZANINETTI
 12/07/2022 Arthur, Louis METGE
 27/07/2022 Gustave CHARDIN BARBE
 04/08/2022 Léna SAVIN VELASCO
 04/08/2022 Victoire, Hortense, Juliette BARBE
 04/08/2022 Liam, Nassim REBOUL
 19/08/2022 Cléo MONTADOR
 31/08/2022 Aly-Jay, Matthew LAMBOLEZ

MARIAGES

18/06/2022 M. Pierre-Carl SUC et Mme Céline FAURE
 25/06/2022 M. Léo BONNET et Mme Victoire YAKOVLEV
 09/07/2022 M. Raphaël CHIQUET et Mme Céline VAËS
 16/07/2022 M. Olivier GONZALEZ et Mme Gaëlle LARROUTIS
 03/09/2022 M. Baptiste DUMUR et Mme Mélissa BELLOCC

DÉCÈS

10/05/2022 Mme BINARD Aline
 20/06/2022 M. Bernard LAFARGUE
 26/06/2022 M. Jean-Louis, Gérard, Xavier GALL
 03/07/2022 Mme Renée, Thérèse NICOLAS
 04/07/2022 M. André, Jean, Alfred LANDAU
 08/07/2022 M. Casimir, François, Joseph HARDUIN
 13/07/2022 Mme Jeanne, Marie, Marguerite DUPERIER
 14/07/2022 Mme Ghislaine, Christiane DENDOUAZIZ
 14/07/2022 M. Daniel LE COZLER
 14/07/2022 M. Jean, Dominique POUSSEVIGNE

15/07/2022 Mme Charlotte, Marie ARABARCO
 05/08/2022 Mme Georgette, Marthe TAUZIN veuve WOZNIAK
 17/08/2022 Mme Henriette GISQUET veuve BOUYRIE
 18/08/2022 M. Bernard BARRAT
 20/08/2022 Mme Maria, Begona AURRECOECHEA PASTOR

VOUS 
 AVEZ LA PAROLE

Par téléphone

J'ai besoin d'imprimer des documents mais je ne suis pas équipé(e), puis-je venir en mairie ?

Oui, la mairie a mis en place un service d'impression en libre service afin que vous puissiez imprimer vos documents. Un ordinateur est également mis à disposition. Il vous faudra simplement prévoir de la monnaie.

Je suis perdue dans mes démarches administratives, quelle solution pouvez-vous me proposer ?

La MACS a dédié une personne aidante qui pourra vous accompagner dans toutes vos démarches administratives (Ameli, impôts, CPAM...). Vous pouvez contacter Laetitia GIBARU au 06 49 59 28 21 qui vous proposera une rencontre.

Je souhaite pratiquer des activités nautiques sur l'étang Blanc à Seignosse, est-ce autorisé ?

Non, un arrêté municipal interdit toutes les activités nautiques sur l'étang blanc (paddle, bateau...). L'arrêté est disponible sur le site internet de la ville, Rubrique "La mairie" - "Publicité des actes administratifs" - "Arrêtés".



Cher(e)s Seignossais(e)s,

L'été s'achève et fut marqué notamment par le retour de festivités. Cela fut un plaisir de partager avec vous ces moments de convivialité tout au long de la saison, et plus particulièrement les traditionnelles fêtes de Seignosse qui ont pu enfin clore, comme habituellement, cette saison estivale. Je tenais à l'occasion de cet édito à remercier l'ensemble des bénévoles et des agents municipaux qui furent une nouvelle fois au rendez-vous pour que les fêtes soient un succès.

En parcourant ce numéro de rentrée, vous découvrirez les actions menées par nos associations. Celles-ci ont été particulièrement mobilisées au cours du mois de septembre, notamment lors du Forum des Associations qui fut à nouveau cette année marqué par une forte fréquentation. La commune célèbre également sa rentrée culturelle avec une nouvelle programmation. Je vous invite bien évidemment à la découvrir et à la partager avec vos proches.

Enfin, vous n'avez probablement pas passé l'été sans entendre parler du devenir de nos concessions de plage. En effet, cette saison fut émaillée de nombreuses réunions avec les services de l'Etat afin de trouver une solution face à la disparition annoncée de ces dernières. À cette occasion, la Préfète des Landes nous a rassuré quant à sa volonté de maintenir les concessions sur nos plages. Ce numéro vous permettra d'en savoir plus sur ce dossier.

Je vous souhaite à toutes et à tous une belle rentrée.

Pierre Pecastaings
Maire de Seignosse

SOMMAIRE

- 2 **VOTRE PAGE**
- 3 **ÉDITORIAL**
- 4-5 **RETOURS EN IMAGES**
- 6-7 **BRÈVES**
- 8-10 **ACTUALITÉ**
- TRAVAUX : LE CIMETIÈRE COMMUNAL BIENTÔT ÉTENDU**
- VERS UNE TOLÉRANCE POUR LES CONCESSIONS DE PLAGE ?**
- BUDGET PARTICIPATIF : VOTEZ À PRÉSENT !**
- 11-14 **DOSSIER**
- À L'ASSAUT DES ASSOS**
- 15 **CULTURE**
- LA CULTURE FAIT SA RENTRÉE**
- 16 **ENVIRONNEMENT**
- (ENFIN !) LA FIBRE ARRIVE**
- 17 **ÉCONOMIE**
- 18 **AGENDA**
- 19 **TRIBUNES**

VU À SEIGNOSSE



1 | ÇA ROULE POUR LES ÉLÈVES DE LA MATERNELLE

Le 16 juin, après plusieurs séances d'entraînement dans la cour, la classe de grande section de l'école du Grand Chêne est partie une demi-journée au bois de Boulogne de Dax. Une promenade d'1h30 au bord de l'Adour, sous les arbres, ponctuée d'un pique-nique. Quelle fierté pour tous de pédaler librement ! Bravo les enfants ! Et merci aux bénévoles du club cyclo de Seignosse qui ont accompagné l'enseignante tout au long du projet.

P2 | RETROUVAILLES D'ÉTÉ

Pas de Casetas cette année, mais un repas moules-frites au fronton le 13 juillet pour lancer en beauté le retour de la saison estivale et des festivités perturbées après deux ans de Covid !

3 | UN 14 JUILLET SEIGNOSSAIS

Saviez-vous que la tradition du pain et du vin est née de la volonté d'Omer Maisonnave, maire de Seignosse de 1955 à 1962, qui a souhaité offrir à ses administrés (uniquement ceux inscrits sur les listes électorales !) un pain et une bouteille de vin le jour de la fête nationale ? La tradition perdure et s'est agrémentée depuis d'un petit buffet de charcuterie et fromages.

4 | QUEL RYTHME !

Spectacles de magie, soirées, DJ, concerts live, déambulations d'échassiers, après-midis loisirs, feu d'artifice, séances de cinéma en plein air... Comme chaque année, la commune a mis les petits plats dans les grands pour le plus grand plaisir des vacanciers et des locaux. De nombreux autres événements vous attendent tout au long de l'année. Tenez-vous informés sur seignosse.fr





5



6



5 | LES FÊTES ONT FAIT LEUR RETOUR ONT APRÈS DEUX ANS D'ABSENCE

De repas gourmands en parties de pelote et bodegas, les retrouvailles des Seignossais avec leurs fêtes ont été un succès. Du 19 au 21 août, le Bourg a résonné de rires, tintements de verres, musiques du DJ qui a animé les soirées et des manèges des forains installés autour de la mairie. Le toro de fuego a clos la fête comme il se doit, par un beau feu d'artifice !



6 | LA CLOCHE A SONNÉ, C'EST LA RENTRÉE!

Cartables rutilants, tenue impeccable, quelques 340 élèves ont fait leur rentrée le 1^{er} septembre dans les écoles du Grand Chêne et des 2 Étangs. Découverte des lieux pour certains, retrouvailles avec copains, maîtres et maîtresses pour d'autres, c'est parti pour une année d'apprentissage et de découvertes sur un rythme de quatre jours.



7 | FORUM DES ASSOCIATIONS ET ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS

Sport, culture... une quarantaine d'associations seignossaises est venue à la rencontre du public samedi 3 septembre, au mur à gauche du pôle sportif et culturel Maurice Ravaille. Après les démonstrations et les rencontres avec les bénévoles, le plus dur va être de choisir son activité pour cette rentrée !

En fin d'après-midi, les nouveaux Seignossais ont été accueillis par le Maire et ses élus lors d'un temps convivial. Suite à la présentation de la commune et des services, un verre de l'amitié a scellé la rencontre.

L'été s'est bien passé

Septembre est arrivé, la plupart des estivants sont repartis. L'heure est au bilan ! « *Le premier constat de cette saison est que les Landes reviennent à leur fréquentation estivale d'avant Covid. Après deux années atypiques car beaucoup plus intenses, nous retournons en quelque sorte à la normale* » analyse Joëlle Garat, directrice de l'Office de Tourisme de Seignosse. « *Les hébergements n'ont été réellement complets qu'à partir du 20 juillet et ce jusqu'au 20 août. Nous avons pu constater des tarifs en nette augmentation sur le locatif, en même temps qu'une explosion de l'offre locative chez les particuliers via les plateformes. Côté comportements, l'ensemble des prestataires note un niveau de consommation en baisse sur la restauration, les loisirs, les achats « plaisir ». La conjoncture économique a certainement impacté le budget vacances de nos visiteurs. Leurs demandes de découvertes et visites aux alentours étaient moindres, ils ont profité essentiellement de la plage et de leur lieu d'hébergement.* »

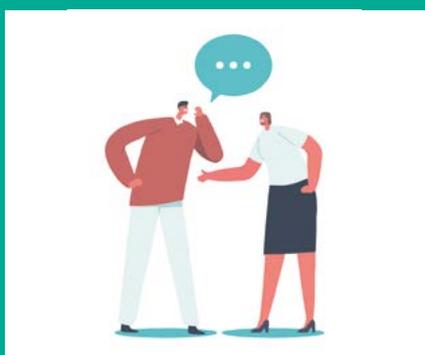
Du côté de la Police municipale, on se satisfait du renfort des agents de sécurité au Penon, qui a permis d'assurer la tranquillité et la sécurité de tous. Les fêtes de Seignosse se sont passées sans encombre. Sur les plages, l'investissement des 50 nageurs sauveteurs a permis d'éviter quelques accidents, malgré la signalisation et une sensibilisation des estivants aux dangers de l'océan permanente.

Aucun feu de forêt n'est à déplorer, malgré les épisodes caniculaires et les périodes de vigilance incendie. Enfin, sous la bienveillance de l'équipe d'animateurs professionnels et dynamiques, les enfants pris en charge à l'accueil de loisirs l'île aux couleurs ont bénéficié, selon leurs goûts, d'initiations sportives avec les associations, de séances à la bibliothèque, de sorties à Atlantic Park et sorties découvertes, d'ateliers créatifs autour du thème « C'est fantastique ! » avec fresques, grands jeux, exposition de photos...



Réunions de quartiers d'automne

Très attendues, elles sont l'occasion de rencontrer le Maire et les élus, d'échanger sur les problèmes du quotidien, de faire le point sur les projets communaux... Vos référents de quartier seront également présents, contribuant à un dialogue ouvert et constructif :



Mardi 18 octobre

Réunion de Seignosse Océan
19, Camping Naturéo, avenue des Tucs

Mercredi 19 octobre

Réunion de Seignosse Bourg
Salle André Vidal, 1, place de la Victoire



Un nouvel agent au CCAS

Louanne Lacaule est votre interlocutrice concernant les services rendus aux personnes âgées (instruction des dossiers APA, telealarmes...), la demande de logements sociaux, d'aides sociales, de bois de chauffage... Nous reviendrons sur les services du CCAS dans une prochaine Nouvelle.

Du bois de chauffage à disposition des Seignossais

Comme chaque année, la mairie met à disposition des habitants 3 stères de bois communal par foyer éligible selon les critères suivants :



- Résider à l'année à Seignosse
- Être âgé de plus de 70 ans
- Fournir un certificat de ramonage de moins de 6 mois au moment de la demande
- Justifier d'un revenu fiscal ne dépassant pas 25 000 € avec moins de 2 parts et 30 000 € à partir de 2 parts
- Être muni d'une pièce d'identité

Contactez le CCAS au 05 59 49 89 83 pour vous inscrire. Vous avez jusqu'au 31 octobre !

Seignosse envisage un jumelage : participez !

L'équipe municipale souhaite jumeler Seignosse avec une autre commune afin de développer des échanges socio-culturels et favoriser les rapprochements entre les cultures. Et dans sa volonté de participation citoyenne, elle compte sur vous ! En effet ce sont les habitants, les associations, qui, via des échanges de pratiques culturelles, sportives, solidaires, scolaires... feront vivre le jumelage. Rendez-vous **mercredi 28 septembre, à 18h30, salle André Vidal**, pour discuter du sujet avec le Maire et vos élus.

Attention, radar

Un radar tourelle va prochainement être installé sur la RD79 en direction de Soustons, à la limite entre les deux communes. La vitesse y est limitée à 70 km/heure. Soyez vigilants !



L'accueil de loisirs prend en charge les enfants plus tôt

Afin d'harmoniser les horaires de l'école avec les autres temps d'accueil périscolaires sur l'année, l'accueil de loisirs prendra désormais les enfants en charge de 7h30 à 18h30 pendant les vacances scolaires. Retour à la semaine de quatre jours oblige, les enfants y seront aussi accueillis le mercredi, de 7h30 à 18 h30, en demi-journée ou journée complète, avec ou sans repas, par l'équipe d'animateurs qui, dans sa besace, a de jolies nouveautés sportives et culturelles à leur proposer.

Attention, les inscriptions se font toujours un mois avant, sur le portail famille.



Bientôt, une réunion sur la location en meublé de tourisme

Le 1^{er} juillet dernier, le Conseil municipal a voté une délibération concernant la réglementation de la location de meublés de tourisme. Si vous êtes propriétaire d'une résidence principale ou secondaire que vous louez ou envisagez de louer moins de 120 jours par an, vous devez remplir certaines formalités (déclaration de changement d'usage, inscription sur la plateforme [Decaloc www.decaloc.fr](http://www.decaloc.fr), déclaration des nuitées, remplir une fiche hébergeur, reverser la taxe de séjour...) Pour vous accompagner, la commune va prochainement organiser une réunion publique sur le sujet. Intéressé ? Faites-vous connaître sur mairie@seignosse.fr

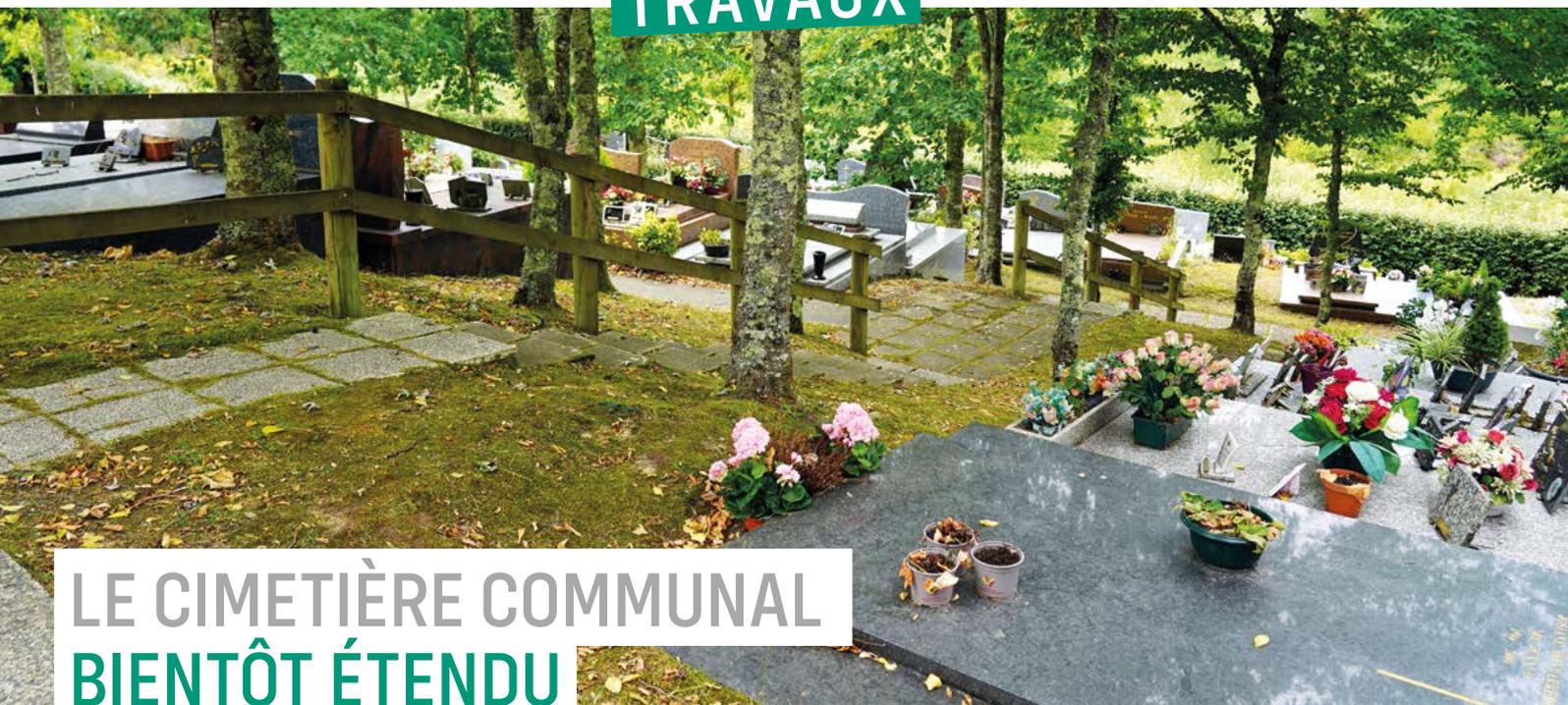
Suite et fin de la fresque de l'îlot Câlins

Artiste plasticienne (mais aussi nounou dans sa deuxième vie), Sonia Michel a réalisé une nouvelle fresque, à la suite de celle faite l'été dernier, sur le mur de l'îlot Câlins. Tortue, baleine et méduse cohabitent désormais avec les tout-petits, qui ont posé leurs empreintes sur le mur et peuvent admirer ces animaux poétiques dessinés... d'un seul trait ! C'est en effet la particularité de Sonia, qui réalise ses dessins d'un seul trait continu, le point d'arrivée rejoignant le point de départ.

 [sonia_michel_girly](https://www.instagram.com/sonia_michel_girly)



TRAVAUX



LE CIMETIÈRE COMMUNAL BIENTÔT ÉTENDU

Le 7 mars dernier, le Conseil municipal a voté l'extension du cimetière municipal. Dans le cadre de la procédure réglementaire, une enquête publique va se dérouler cet automne.

Vu l'augmentation constante de la population seignossaise ces dernières années, les quelques 600 concessions et le columbarium ne suffisaient plus à accueillir les défunts. L'agrandissement était nécessaire, enjeu que la commune avait anticipé en achetant en 2014 le terrain jouxtant le cimetière sur sa partie ouest. Aujourd'hui, celui-ci est recouvert de fougères.

Après une délibération prise en Conseil municipal actant cette décision, la commune doit obtenir une autorisation de la Préfecture, qui sera prise après une enquête publique et un avis de la commission départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires et technologiques.

L'enquête publique a pour but de permettre au public de disposer d'une information complète sur le projet et de participer au processus de décision en faisant part de ses observations et propositions.

Un enquêteur tiendra une permanence en mairie, où le dossier du projet sera

consultable par tous, ainsi que sur le site internet de la ville, www.seignosse.fr

Vous pourrez faire part de vos observations sur le registre d'enquête papier en mairie, mais aussi par mail ou par courrier adressé en mairie à l'attention du commissaire enquêteur. La date de la consultation sera communiquée sur le site internet de la ville et par voie d'affichage 15 jours avant le début de l'enquête.

Parallèlement, la commune a fait réaliser une étude géologique et hydrogéologique fin juillet pour vérifier la compatibilité du sol avec le projet. L'expert a rendu un avis favorable sous réserve que des mesures soient prises pour empêcher de potentielles inondations par remontée de nappe phréatique en cas de fortes pluies, ce qui sera pris en compte dans l'aménagement.

L'enquête publique terminée, le commissaire enquêteur remettra son rapport, qui sera versé au dossier présenté par la commune auprès de la Préfecture pour avis. Les travaux pourraient ainsi débuter au début de l'année 2023.

LE PROJET

L'extension est envisagée sur 3200 m² qui comprendront :

194

concessions trentenaires et perpétuelles

60

casas de columbarium

1

Un jardin du souvenir



VERS UNE TOLÉRANCE POUR LES CONCESSIONS DE PLAGE ?

Alors que les services de l'Etat avaient notifié à la commune courant juin un avis défavorable quant au maintien des concessions de plage, de nombreuses réunions ont permis au cours de l'été de bâtir un consensus pour le maintien de ces dernières. Retour sur ces échanges.

Depuis juin dernier, le Maire, Pierre Pecastaings, accompagné de Christophe Vignaud, Maire de Soorts-Hossegor, et Lionel Causse, Député de la 2^{ème} circonscription des Landes, se sont rendus à Mont de Marsan et à Paris afin de plaider ce dossier auprès de Madame Françoise Taheri, Préfète des Landes, et le cabinet ministériel d'Elisabeth Borne, Première Ministre. L'enjeu était tout bonnement de sauver les 15 cabanes présentes sur la commune.

Depuis 2016, l'Etat a en effet confié la gestion de ces concessions à la commune de Seignosse en application d'un arrêté préfectoral dont la validité prend fin le 31 décembre prochain. Or,

un décret entré en application en 2019 définit désormais les plages comme des « espaces remarquables » sur lesquels aucune activité n'est autorisée à l'issue de la concession actuelle.

« Nous avons expliqué que, d'une part, les concessions remplissent un rôle économique important, d'information et de prévention du public face aux dangers de l'océan » résume Pierre Pecastaings. D'autre part, les concessionnaires sont soumis à un strict cahier des charges imposé par la commune et validé par les services de l'Etat réduisant sensiblement leur empreinte écologique sur nos plages, qui restent bien évidemment un milieu à protéger ».

Suite à ces nombreux temps d'échange, les services de l'Etat ont confirmé vouloir maintenir les 10 concessions des écoles de surf, considérant leur travail de prévention et de sensibilisation à l'océan d'utilité publique. Concernant les 5 concessions de restauration, les possibilités de recul sur les accès de plage seront étudiées au cours des prochains mois. Si aucune solution partagée n'est trouvée, les services de l'Etat se sont engagés à étudier les demandes de dérogation transmises par la commune. L'ensemble des concessions actuelles seront prolongées a minima jusqu'à la saison 2023 afin de permettre à la commune d'effectuer le travail précité.



BUDGET PARTICIPATIF : VOTEZ À PRÉSENT !

Jusqu'au 2 octobre, rendez-vous sur participez.seignosse.fr et votez pour vos projets préférés !

Cet été, les services de la ville ont étudié les 11 projets déposés par les Seignossais. 5 ont été retenus comme respectant les critères imposés, ainsi que les contraintes financières et techniques.

PLANTATION D'ARBRES FRUITIERS

« Plantons des arbres fruitiers, des fruits gratuits à récolter pour les enfants ou les grands. Le long d'une route ou sur un terrain dédié, cela pourrait devenir un verger communal avec des tables de pique-nique, des bancs... »

INSTALLATION D'UN COMPOST COLLECTIF À SEIGNOSSE

« Installons des composts collectifs à Seignosse dans différents quartiers afin de réduire les déchets des habitants. Dans l'idéal (...) le compost devrait être récupérable pour ceux qui le souhaitent. Cela permettrait aux gens qui vivent en appartement de faire du compost et réduire encore plus leurs déchets. »

SIGNALÉTIQUE DES DIFFÉRENTES PISTES CYCLABLES

« Mettons en place une signalétique des pistes cyclables de la commune qui permette de donner les directions, les distances, les centres d'intérêts... Nous pourrions ensuite éditer une carte précise de Seignosse à vélo. Elle pourrait être distribuée ou vendue par les loueurs de vélo, l'Office du tourisme... »

Votez :

• En ligne sur :

participez.seignosse.fr

• Sur bulletin papier dédié, directement à l'accueil de la mairie.

ARBRES REMARQUABLES DE SEIGNOSSE

« Répérorions par l'âge, la taille, l'espace, l'historique... les arbres remarquables de Seignosse. Grâce à l'ONF, les chasseurs et pêcheurs, les randonneurs, les propriétaires terriens, nous pourrions faire une cartographie précise des plus beaux arbres seignossais (...) Un projet éducatif pourra être mis en place avec l'école de Seignosse. Ces arbres pourront être localisés sur les cartes de randonnées. »



RÉFECTION DU FRONTON PLACE LIBRE DE SEIGNOSSE

« Rénovons le fronton : en effet le fronton seignossais nécessiterait une réfection sérieuse de la cancha. De nombreuses fissures dans le goudron perturbent le jeu ainsi que la sécurité des joueurs. L'avis du club de pelote devrait être pris en compte... »

Les 4 projets qui recueilleront le plus de votes seront réalisés. L'annonce des lauréats aura lieu début octobre.

Qui peut voter ?

Les personnes âgées d'au moins 6 ans résidant à l'année ou de façon saisonnière ou ayant un commerce sur la commune peuvent voter. Les enfants de 6 à 18 ans doivent être représentés par une personne majeure. Chaque personne peut voter une seule fois pour ses 4 projets préférés.



À L'ASSAUT DES ASSOS

Elles font battre le cœur de la commune de par leur diversité d'activités et leurs généreux bénévoles. Les associations retrouvent leur rythme après deux ans de Covid et peuvent compter sur le soutien de la mairie dans leur mission citoyenne. Seignossais, découvrez-les, rejoignez-les !



LE FORUM DES ASSOCIATIONS, UN RENDEZ-VOUS INCONTOURNABLE

Carrefour d'échanges entre les associations, le public et la ville, le Forum a fait carton plein samedi 3 septembre, au mur à gauche du Pôle sportif et culturel Maurice Ravaille. Pour la commune, ce traditionnel rendez-vous est l'occasion de « prendre le pouls » des assos. Les écouter, mais aussi les informer, lors de la conférence des présidents, le matin. « *Nous avons voulu mettre ce temps à profit pour leur offrir un soutien qui va dans le sens de la formation* » explique Mathurin Birba, Directeur du service Évènementiel et vie associative. Elles ont donc assisté à l'intervention du Colosse aux pieds d'argile, association qui sensibilise aux risques de violences et de pédophilie dans le sport et le milieu associatif. « *C'est un vrai sujet de société, Seignosse n'y échappe pas et nous avons souhaité que les associations puissent*

bénéficier d'une montée en compétences sur le sujet » explique Valérie Castaing-Tonneau, adjointe au maire en charge de la vie associative, de l'évènementiel, du tourisme et du développement économique.

Autre nouveauté cette année, l'avancée de l'heure de la traditionnelle cérémonie d'accueil des nouveaux habitants afin que ceux-ci puissent découvrir les associations avant de rencontrer le Maire et ses adjoints. « *Un des objectifs que nous poursuivons est de faire connaître et fédérer les habitants autour des associations : nous souhaitons développer le tissu associatif comme lors de grands événements, comme lors de la Grande journée en famille, le 17 septembre* ».

QUE FAIT LA VILLE

POUR LES ASSOCIATIONS ?

La ville assure un soutien financier, logistique, administratif aux acteurs associatifs. En plus d'une dotation de plus de 91 000 € de subventions aux associations en 2022, Seignosse met des lieux municipaux à leur disposition (salles, bâtiments, terrains communaux), un minibus, du personnel municipal lors d'évènements (1 agent du service évènementiel et vie associative, Police municipale...), entretient bâtiments et terrains, prend en charge des fluides et des énergies.

NOUVELLES ASSOCIATIONS : BIENVENUE À...

LE MUR DE SEIGNOSSE : David a un objectif, faire rayonner l'art urbain sur des murs bien identifiés de Seignosse. En partenariat avec la ville, le Mur va donc laisser le champ libre à des artistes qui se succéderont pour réaliser des fresques sur le mur situé à l'arrière de l'espace co-working, dans le parc de la mairie, au centre Bourg. Réalisées à la bombe, au pochoir, au pinceau, avec des collages... les œuvres seront éphémères car recou-

vertes régulièrement par d'autres artistes. « *Nous allons aussi organiser des actions pour sensibiliser et initier le public à l'art de la rue. Le graffiti est un vrai moyen d'expression et graffeur, un vrai métier* ». Démarrage prévu cet automne !

Intéressé ?

Lemurdeseignosse.fr

hello@lemurdeseignosse.fr





MAESTRI'ART : Charline, tapissière à Tyrosse, Julie, sellière à Angresse et Sophie, maroquinière à Azur, sont artisans d'art. Elles souhaitent fédérer un réseau d'artisans d'art sur le territoire et promouvoir métiers et techniques par le biais d'événements pour leur donner une image plus actuelle, dynamique, dans l'ère du temps. « *Nous fabriquons des produits*

qui sont à la fois beaux, de qualité et qui sont durables, réparables, respectueux de l'environnement. Nous aimerions faire connaître nos métiers, surtout aux jeunes et pourquoi pas susciter des vocations ». Les 3 et 4 septembre dernier, le trio a organisé le premier Forum des métiers d'arts au Tube, qui a rassemblé une quarantaine d'artisans.

+ d'informations :

07 67 87 74 31

association maestriart

LA COMPAGNIE L'ÉTÉ DES SAUVAGES

est une compagnie professionnelle de spectacle vivant installée à Seignosse depuis septembre 2021. Sous l'impulsion de Stéphane et Laetitia, la compagnie rassemble des auteurs, comédiennes, un designer et une danseuse et chorégraphe. Ensemble ils créent des spectacles* originaux à la croisée de plusieurs disciplines (théâtre, danse, création sonore). Ils proposent également des ateliers d'initiation et de créations théâtrales pour enfants, ados et adultes et interviennent en milieu scolaire. « *Notre théâtre est physique et contemporain : il s'adresse à chacun, que l'on soit déjà aguerri ou débutant, expansif ou très timide... Quiconque souhaite découvrir l'univers théâtral, découvrir sa voix et son corps, bricoler avec son imagination peut nous rejoindre* ».

Informations et contact :

etedessauvagescie

06 10 13 47 67

etedessauvagescie



Le tissu associatif seignossais est riche. Sport, culture, bien-être, solidarité, environnement, citoyenneté... retrouvez l'annuaire des associations sur le site de la ville www.seignosse.fr, onglet « Au quotidien » puis « Associations ».



* Vous pourrez voir leur spectacle « On reste ensemble », le 24 février au Tube dans le cadre des Sessions culturelles de la commune).



LES BUREAUX ONT CHANGÉ !

Joce Vigneau est la nouvelle présidente d'Artquilt Seignosse

Hélène Girard est la nouvelle présidente de Inner Wheel Côté Dunes

Sylvain Gourcy et **Benjamin Moulin** sont les co-nouveaux présidents des Écureuils Seignossais

REJOIGNEZ-NOUS! PAROLES DE BÉNÉVOLES

Sans eux, pas d'associations, pas d'activités, d'évènements, de vie sportive et culturelle...
Les forces vives des assos témoignent de leur engagement.



ANAÏS BOURDIEU,

30 ans, secrétaire du judo/ju jistu club de Marenne

« Je me suis remise au judo au club de Marenne il y a 4 ans. La deuxième année, on m'a proposé d'intégrer le bureau, j'ai dit pourquoi pas ! Je suis donc secrétaire du club pour la deuxième saison. Pour moi être bénévole, c'est faire au mieux pour développer son club, le faire vivre, le faire connaître auprès du public ; s'impliquer autrement que pour des entraînements et des compétitions. C'est une façon de se sentir utile, de faire partie d'une belle équipe, d'aider les autres, de vivre des expériences humaines. Et lorsqu'on voit les sourires des adhérents, on est heureux »

Vous êtes tenté ?

« N'hésitez pas à venir nous voir, on vous expliquera le fonctionnement, les diverses missions. Le bénévolat, cela peut être du bureau, tenir la buvette en compétition... on n'est pas obligé d'être un sportif pour nous rejoindre ! »



JOËL PELLEREAU,

trésorier de la Bibliothèque (association Culture Bibliothèque Pour tous)

« Je suis bénévole à la bibliothèque depuis 16 ans ! Je suis trésorier mais tiens aussi des permanences en accueillant des lecteurs, je commande des livres... J'ai toujours été un lecteur passionné et devenir actif dans l'association m'a permis de partager cet intérêt avec d'autres lecteurs. L'ambiance est plaisante ici, pas de relation commerciale, on échange simplement sur ce que l'on a lu et ce qu'on en retire. La littérature est le reflet de notre société, elle permet de connaître et de s'ouvrir sur le monde, de s'en faire une vision, de confronter des points de vue... Je suis très satisfait d'en profiter et de partager ainsi. »



KEVIN MARECAUT,

coach adjoint du Seignosse Capbreton Soustons Football Club

« Je joue au foot depuis mes cinq ans. J'en ai 27 aujourd'hui et je suis bénévole au SCSFC depuis 6 ans. Je suis coach adjoint des U14-U15 et fais partie de la Commission événementiel qui organise les tournois, la Pitch finale départementale U13, les fêtes... et je joue dans l'équipe senior. J'ai toujours gravité dans le monde associatif et le bénévolat, avec des parents très impliqués. En grandissant moi aussi j'ai voulu mettre la main à la pâte. Le club, c'est un peu comme ma deuxième maison ! Je fais ça pour les relations humaines, le sourire que nous rendent les gens ».

Vous êtes tenté ?

« La porte est ouverte, le club est familial, toute personne bienveillante et qui a envie de s'investir est la bienvenue. On ne demande pas un investissement à 100%, même un coup de main de temps en temps nous fait plaisir »



LA CULTURE FAIT SA RENTRÉE

UNE NOUVELLE SAISON, 9 NOUVELLES SESSIONS

Créées par l'équipe municipale pour enrichir l'offre culturelle à Seignosse, les Sessions Culturelles reviennent pour la deuxième année. 9 spectacles et un festival vous sont proposés de septembre 2022 à juin 2023.



Concert, danse, théâtre et parfois un savant mélange de ces disciplines : les spectacles de cette saison font intervenir des artistes qui ont à cœur de partager leurs talents et leurs passions. Franck Lambert, adjoint à la petite enfance, à la jeunesse et à la culture, a concocté une programmation variée, dans l'objectif de mettre la culture à la portée de chacun, procurant bonheur et plaisir à tous. La plaquette de présentation des Sessions culturelles est disponible à l'accueil de la mairie et sur le site de la ville www.seignosse.fr

Premier invité le 14 octobre, le groupe Boom Ditty, spécialiste de bluegrass et de reprises folks originales. Avec deux guitares, une contrebasse, une mandoline et un banjo, dépaysement garanti direction les États-Unis, à la croisée du blues et de la country. Le groupe enchaîne standards du genre, compositions originales et surprend avec des reprises de morceaux célèbres sauce bluegrass, transformées par les harmonies vocales, un rythme soutenu et des solos de haute volée. L'assurance de passer une bonne soirée !

Vous pouvez dès à présent acheter vos places en ligne sur billetterie.seignosse.fr

Boom Ditty,

Vendredi 14 octobre, 20h, Le Tube - Les Bourdaines

FAIM D'ÉTÉ : LOCAL, CULTUREL, ORIGINAL

La Mairie de Seignosse, la Little Family, Landes Musiques Amplifiées, la Communauté de Communes MACS s'allient pour vous offrir Faim d'été.

Faim d'été, c'est un festival gratuit dont l'objectif est simple : rassembler les locaux autour d'une fête de fin de saison gratuite qui leur est propre et dédiée. L'occasion de se retrouver après la saison estivale et la surchauffe de l'activité touristique. La valeur « locale » se décline dans la programmation, avec côté musique, les DJ's landais de la Little Family, le groupe Foudre du Bengale et le rappeur Eenzel, le duo toulousain d'Infravision. Côté animations sont prévus des ateliers d'éco-sensibilisation avec la Surfrider Foundation, des stands d'information et d'échanges sur les acteurs culturels locaux, une initiation à la pratique de la musique électronique, des performers, une fresque participative...

Enfin, que serait un festival landais sans une halle gourmande ? Promis, vous dégusterez des plats élaborés à partir de produits frais, cuisinés sur le pouce version street food ou plus élaborés en mode bistronomie, ainsi que des douceurs sucrées proposées par les adolescents de l'Espace Jeunes de la commune.



Vendredi 30 septembre et samedi 1^{er} octobre, de 16h à 2h, parc du stade Gilles Hiriart

Programme complet sur

www.seignosse.fr



(ENFIN !)

LA FIBRE ARRIVE

Vous êtes nombreux à nous questionner : quand la fibre sera-t-elle disponible à Seignosse ? Quelles seront les conditions pour y accéder ? Faisons le point.

Après un retard conséquent pris à cause du Covid, les travaux de déploiement de la fibre optique débutent ce mois d'octobre sur la commune. Les premières ouvertures commerciales sont prévues pour l'été 2023 (hors aléas) et s'étaleront jusqu'à fin 2023. Au total, 206 km de fibre seront déployés, dont environ 20 km de déploiement en aérien, sur Seignosse Bourg et Océan. Mais avant de profiter d'Internet à très haut débit et du transport des données à la vitesse de la lumière, deux grandes étapes sont nécessaires :

ÉLAGUER CERTAINS ARBRES

Sur la partie déployée en aérien, les lignes et poteaux doivent être dégagés : la fibre ne pourra pas passer dans les branches des arbres situés sur des terrains privés dépassant sur le domaine public. Sachant que le premier branchage qui dépasse sur le trajet stoppe le tirage du câble dans son ensemble, la commune va rapidement contacter les propriétaires concernés pour engager les travaux et ne pas retarder le déploiement. La surface linéaire à élaguer représente un peu plus de 4 km.

VÉRIFIER LA DESSERTE INTERNE

Pour raccorder une habitation à la fibre, un passage doit acheminer le câble de fibre optique entre le point de branchement au réseau situé dans la rue (sur un poteau ou en souterrain) et le point de pénétration de la fibre dans l'habitation. Il s'agit d'une « adduction ». Si l'adduction n'est pas utilisable (si le fourreau est cassé ou bouché par exemple) ou si elle n'existe pas (quand elle est en pleine terre ou quand l'habitation n'a jamais été raccordée au réseau téléphonique ou qu'il s'agit d'une construction neuve), des travaux de réparation ou de création sont nécessaires, l'idée étant de créer une gaine souterraine pour ce raccordement. Sur la propriété privée, ces travaux sont à la charge du propriétaire comme pour les autres réseaux de téléphonie, d'eau et d'énergie.

Dès aujourd'hui, vous pouvez anticiper et vérifier la viabilité de votre desserte interne en contactant un électricien et le cas échéant, réaliser les travaux afin d'être raccordé dès que la fibre sera commercialisée.

Vous habitez dans un immeuble ? Votre syndic est l'interlocuteur des professionnels de déploiement de la fibre. Sensibilisez-le à ces questions.

Le déploiement de la fibre assuré par un opérateur public

En septembre 2021, le SYDEC a signé avec l'État une convention afin d'assurer le financement de déploiement du réseau public de fibre optique sur tout le département des Landes. Pour d'atteindre cet objectif, le SYDEC a sollicité un opérateur privé, Altitude Infra, afin de disposer d'une capacité de financement adéquate (plus de 175 millions d'euros). Maître d'œuvre, le SYDEC a confié par concession l'exploitation technique et commerciale de la fibre à une nouvelle société créée par cet opérateur, PiXL by Altitude Infra. Implantée à Saint-Sever, elle assure la conception, la construction, la commercialisation, l'exploitation et la maintenance du réseau.

+d'infos sur le site de la fibre en Nouvelle-Aquitaine :
<https://nathd.fr/>

ÉCONOMIE

Au Bourg, avenue Charles de Gaulle et rue du Commerce, il y a les petits nouveaux et les commerçants arrivés pendant le Covid que nous n'avons pas pu vous présenter. Séance de rattrapage en plusieurs volets!*



BMC PIZZA

Lilian Castang s'est installé en mars dernier, associé à Blandine et aidé de son épouse Myriam. Ensemble ils proposent un large choix de pizzas, des plats et desserts gourmands fait maison (sauté de poulet façon grand-mère, axoa de veau, lomo piquillos...), charcuteries espagnoles et italiennes, épicerie fine et une sélection de vins. Ils travaillent également sur commande en formule traiteur, avec des toasts et buffets froids.

Du lundi au jeudi, 9h-14h et 18h-20h30.

Vendredi, samedi, 9h-14h et 18h-21h.

Dimanche, 9h-13h et 18h-21h.

Fermeture le mardi.

Tél. 09 77 78 58 87

[pizzeria traiteur BMC](#)
[pizzeria traiteur BMC](#)



CŒURS DE BOUCHERS

Venus de Vendée, Bertrand, charcutier, traiteur-tripier et Virginie, bouchère, ont ouvert en juillet 2020. Attachés à la qualité des produits et à un prix au plus juste pour le consommateur, le couple sélectionne blonde d'aquitaine label rouge, bœuf black angus, veau sous la mère, agneau des Pyrénées, volaille de Saint-Jean-de-Marsacq. Les plats traiteur et la charcuterie sont sans conservateur ni sels nitrés. La boucherie propose aussi des lots de viande, de 2 à 5 kg, pour les familles nombreuses ou les réceptions.

Du lundi au samedi, 8h-19h.

Dimanche, 8h-14h.

Fermeture le jeudi.

Tél. 05 58 49 25 39

[coeurdebouchers](#)
[coeurdebouchers](#)



AUDITION CONSEIL

Axelle Vaqué s'est elle aussi installée en plein Covid, en juin 2020. Audioprothésiste, elle appareille personnes sourdes et malentendantes, assure rééducation auditive, bilan auditif gratuit, dépistage et crée des bouchons de surf sur mesure.

Du lundi au vendredi, 9h30-12h30 et 14h-18h. Mardi, 14h-18h

Tél. 09 86 29 06 60

www.auditionconseilseignosse.com



MAISON MERCERON

Laurence a ouvert en octobre dernier. Dans sa boutique, on « voit » tout de suite la différence : la part belle est faite aux lunettes et aux verres fabriqués par des créateurs et artisans lunetiers français. Originalité, design et confort assurés. La boutique propose le tiers payant et réalise test de la vue, taille des verres et petites réparations.

Du mardi au vendredi, 9h30-12h30 et 14h-19h.

Le samedi, 9h30-12h30

[Maison Merceron opticien](#)

[Maison Merceron opticien](#)

Tél. 05 58 97 30 73



L'INSTANT BEAUTÉ

Chez Marie, on se sent comme chez soi, ou presque. Aux petits soins, l'esthéticienne s'attache à créer un moment d'écoute, d'intimité et de détente avec sa clientèle. Son institut de beauté dispense soins du visage et soins du corps, modelage, épilation... et propose des produits à la vente.

Du lundi au vendredi, 9h-18h

RDV en ligne : planity.fr

[instantbeuteseignosse](#)

[instantbeuteseignosse](#)

Tél. 05 58 49 85 40

* Du fait de la place limitée, nous ne pouvons pas traiter tous les commerces en même temps. Nous reviendrons sur les commerces du Bourg dans une prochaine Nouvelle.

Vous êtes un nouvel artisan/commerçant sur la commune et souhaitez paraître dans cette page ?

Écrivez-nous :

communication@seignosse.fr

AGENDA

SAMEDI 17 SEPTEMBRE

GRANDE JOURNÉE EN FAMILLE

10h - 19h, Pôle Sportif et Culturel
Maurice Ravailhe



DIMANCHE 25 SEPTEMBRE

CÉRÉMONIE D'HOMMAGE AUX HARKIS

12h - Monument aux morts

MERCREDI 28 SEPTEMBRE

HANDISPORT

Avec l'association Hancorplus
8h30 - 16h30,
Salle de réception - Pôle sportif
et culturel Maurice Ravailhe

MERCREDI 28 SEPTEMBRE

QUEL JUMELAGE POUR SEIGNOSSE ?

Réunion publique
18h30, salle André Vidal

VENDEDI 30 SEPTEMBRE -

SAMEDI 1^{ER} OCTOBRE

FESTIVAL FAIM D'ÉTÉ

16h - 2h, Parc du stade Gilles Hiriart
Lire aussi p.15



DIMANCHE 9 OCTOBRE

VIDE-GRENIER

DE L'ESPACE JEUNES

8h - 17h, parking de l'école
du Grand Chêne



LUNDI 10 OCTOBRE

PERMANENCE CONSEIL ARCHITECTE

9h - 12h30, Hôtel de ville
Gratuit, inscription obligatoire
auprès du service Urbanisme.

VENDEDI 14 OCTOBRE

SESSION CULTURELLE : BOOM DITTY

Concert blue grass, folk

À partir de 6 ans
20h - Le Tube, Les Bourdainnes
Billetterie.seignosse.fr
Lire aussi p.15



DIMANCHE 16 OCTOBRE

LA FORÊT RÉSONNE EN ROSE

Marche de 7 km en forêt au profit
des prises en charge de cancers
gynécologiques et sénologiques
10h30, Pôle Sportif et Culturel
Maurice Ravailhe
Avec l'association Apantès
Inscription obligatoire en ligne :
bit.ly/30WAMzm



MARDI 18 OCTOBRE

RÉUNION DE QUARTIER OCÉAN

19h, Camping Naturéo,
avenue des Tucs

JEUDI 20 OCTOBRE

RÉUNION DE QUARTIER BOURG

19h, salle André Vidal

SAMEDI 22 OCTOBRE

COMPÉTITION DE SKATEBOARD

Avec Slappy Agency
Skatepark du Bourg

VENDEDI 11 NOVEMBRE

CÉRÉMONIE DE COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE

12h, Monument aux Morts

SAMEDI 5

ET DIMANCHE 6 NOVEMBRE

LANDIFORMIAN BATTLE - 2^{ÈME} ÉDITION

Avec Nature spirit
8h - 20h, Mur à Gauche,
Pôle sportif et culturel
Maurice Ravailhe

DU 7 AU 14 NOVEMBRE

EXPOSITION LADIEU AUX LARMES

Avec l'association Festival
9h - 12h et 14h - 18h,
Salle André Vidal

VENDEDI 25 NOVEMBRE

SESSION CULTURELLE : FANTASIO

Théâtre

À partir de 6 ans
20h, Le Tube - Les Bourdainnes
Billetterie.seignosse.fr



MERCREDI 30 NOVEMBRE

HANDICUISINE

Avec l'association Hancorplus
10h - 17h, Salle de réception -
Pôle sportif et culturel
Maurice Ravailhe

Suivez-nous !
Sur le site internet seignosse.fr
et facebook [@villedeseignosse](https://www.facebook.com/villedeseignosse)

EXPRESSIONS POLITIQUES

ÉLUS DE LA MAJORITÉ

Cher(e)s Seignossais(e)s,

Nous espérons que vous avez passé un agréable été 2022 et que vous avez pu profiter du retour des animations estivales, et de nos traditionnelles fêtes locales. Cet été fut à bien des égards sans précédent. En effet, bien que la fréquentation soit revenue à des niveaux d'avant COVID, nous avons comme l'ensemble du pays subi un épisode de canicule qui doit nous interpeller et interroger nos pratiques. C'est pourquoi nous avons en cours de saison pris des mesures d'économie : diminution de l'arrosage des espaces verts, arrêt des douches sur les plages...

Ces décisions bien sûr restent modestes et nécessitent dans les mois à venir une planification plus large et plus robuste. En début de mandat, nous avons d'ores et déjà entamé une réflexion quant à la diminution de nos consommations d'énergie et l'augmentation de notre capacité à produire des énergies renouvelables. Les éléments de cette étude et les orientations retenues vous seront présentés d'ici la fin de l'année. L'accent sera également mis sur la baisse de nos consommations d'eau en lien notamment avec les projets structurants qui seront développés au cours des mois et années à venir (station d'épuration, production d'eau potable).

Enfin, la prégnance du changement climatique est également au cœur des projets dont l'aboutissement est prévu dans les prochains mois : Plan Plage Bourdaines, Modification du PLUI, Atlas des Zones Humides communales, Mise en place d'une Zone Agricole Protégée (ZAP), Charte Architecturale et Environnementale ... ; ou dans les prochaines années : Cœur de Penon, Cœur de Bourg, Nouveau Groupe Scolaire... Cet engagement en faveur de notre environnement est au cœur de notre mandat. Plus qu'un effet de manche, ou un effet de communication, il s'agit d'une nécessité que nulle collectivité ne peut décemment ignorer.

Nous vous souhaitons une agréable rentrée 2022.

Pierre Pecastaings, Carine Quinot, Thomas Chardin, Martine Caby, Marc Jolly, Valérie Castaing-Tonneau, Franck Lambert, Alexandre D'Incau, Isabelle Etcheverry, Brigitte Glize, Bernadette Maylie, Éric Lecerf, Quitterie Hildelbert, Rémy Muller, Léa Granger, Jérémie Elan, Coline Coureau, Juliane Villacampa, Pierre van den Boogaerde, Maud Ribera, Frédéric Darrats.

ÉLUS DE L'OPPOSITION

La politique se borne trop souvent à une histoire de pure communication, et Seignosse y excelle.

Cette communication est démagogique lorsque l'équipe municipale décide de créer des Zones Agricoles Protégées, alors qu'il reste au bas mot 4 ou 5 parcelles agricoles sur la commune, des parcelles déjà sanctuarisées car situées à proximité de la Réserve Naturelle de l'Étang Noir. D'autant plus démagogique que dans son choix de modifier le PLUi, la municipalité aurait pu préserver des terres agricoles mais s'en est bien gardée : mieux vaut protéger ce qui ne sera jamais menacé.

Cette communication est tromperie lorsqu'elle invente des faits : depuis 2 ans la commune pourrait lancer de nouveaux projets de logements, mais elle affirme à qui veut l'entendre qu'il est nécessaire d'attendre la réalisation des travaux de la station d'épuration pour lancer de nouveaux projets. Or c'est son propre choix. Ni les services de l'État, ni les services d'instruction des autorisations d'urbanisme, imposent la réalisation de ces travaux. S'ils demandaient la réalisation d'études, celles-ci ont été réalisées il y a deux ans, débloquant ainsi tout projet.

Cette communication est hypocrite quand elle cache la vérité : alors qu'en 2020 des terrains communaux ont été ouverts à l'urbanisation pour permettre à la commune de proposer 20 à 30 terrains à bâtir aux Seignossais par an et sur les 15 prochaines années, l'actuelle équipe municipale met en avant son choix de retirer ces terrains de l'urbanisation, entraînant croissance des prix et impossibilité pour les Seignossais de vivre dans leur village. Bon nombre d'entre eux ont déjà fait le choix de se retirer vers l'intérieur, un exode forcé, qui entrainera le déclin de notre village.

Cette communication est sournoise quand elle veut dissimuler : début septembre sera sélectionné l'architecte et son avant-projet pour la construction de la nouvelle école. Un projet délirant à 10 millions d'€ sur lequel la commune se garde bien de donner des informations.

Lionel Camblanne, Adeline Moindrot, Christophe Raillard, Marie-Astrid Allaire, Jacques Verdier, Sylvie Caillaux.

Le service Communication publie la tribune des élus de l'opposition sans y apporter de correction.

LA MAIRIE DE SEIGNOSSE ET
LA LITTLE FAMILY PRÉSENTENT

FAIM D'ÉTÉ

30 SEPTEMBRE
01 OCTOBRE 2022
16h > 02h

FESTIVAL LOCAL & GRATUIT
SEIGNOSSE
PARC DU STADE GILLES HIRIART

INFRAVISION
(KENDAL & PABLO BOZZI)

MISS TICK

K.D.S

EENZEL

FOUDRE DU BENGALE

6:AM - ADEL - CORA M

DVD - E DARTA

FANETTE - L'HKLÉON

LINOA - MARIUS

MOCKOFF - NO ART

PIERINO - REMI SIKU

REM'S MARTINEZ - WALLM



CONCERTS & DJ'S - PERFORMEURS - FRESQUE STREET ART PARTICIPATIVE
INITIATION AU MIX - ATELIERS DE SENSIBILISATION - HALLE GOURMANDE - BUVETTE

